

Compte-rendu du conseil d'administration du jeudi 4 février 2021

Membres du CA présents

Equipe de direction

Mme Mireille PALLON, *Principale*,
Mme Céline JANNEAU, *Gestionnaire*

Représentants des personnels

Mme Anne Le FLOCH, *enseignante*,
M. Louis-Marie DELAUNAY, *enseignant*,
M. Olivier GENDRON, *secrétaire*,
Mme Claire GOUVINE, *enseignante*,
M. Jean-Marc CASTAGNON, *enseignant*
Mme Leslie HELIOT, *assistante d'éducation*

Représentante des collectivités

Mme LE GOFF,
Mairie d'Ingrandes-Le Fresne sur Loire
Mme CHESNEAU, *Département*
M. BUGE, *Agent comptable*

Représentants des parents d'élèves et des élèves

Mme Mireille BORDET, *parent*,
M. MICHEL, *parent*,
Mme POULEAU, *parent*,
Mme RAYMOND, *parent*,
M. Cédric BILLARD, *élève*,

Le quorum étant atteint (14 présents), le conseil d'administration débute à 17h05. Mme Heliot est désignée comme secrétaire de séance.

1) Affaires administratives

1.1. Vote du Procès-verbal du conseil d'administration du 16/11/2020

Mme PALLON présente les différents points évoqués dans le compte-rendu du conseil d'administration du 16 novembre 2020.

Ce PV est adopté à 14 voix.

1.2. Vote de l'ordre du jour

Sont ajoutés à l'ordre du jour :

- Questions diverses : les représentants des parents d'élèves ont souhaité évoquer la question de la sécurité des élèves suite aux événements qui se sont passés en janvier aux abords du collège.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2) Affaires financières

2.1. Opérations de régularisation de fin d'année

M. BUGE présente et explique les différentes opérations qui apparaissent sur le support envoyé aux membres du conseil d'administration.

Mme JANNEAU rappelle que le bail de l'unique photocopieur du collège court jusqu'en 2022 et une mise en concurrence sera effectuée durant l'année 2021.

2.2. Compte financier

M. BUGE détaille les dépenses des activités pédagogiques et explique que le collège va bénéficier de la même dotation par le département en 2021.

M. BILLARD demande si l'enveloppe de collège en action peut permettre de financer du matériel pour les élèves, de type ballons, buts de football.

Mme JANNEAU et M. BUGE expliquent que Collège en action ne peut financer que les projets pédagogiques, ou en rapport avec la santé et la citoyenneté et non ce qui concerne la Vie de l'élève.

Mme CHESNEAU demande quels sont les projets prévus avec Collège en action. Mme. JANNEAU fait part des projets de sorties scolaire de Mme BELAUBRE et Mme LINDE, à savoir une sortie sur Angers, un voyage à Paris et un voyage en Espagne.

Mme JANNEAU fait un rappel sur l'utilisation de Collège en action.

M. MICHEL demande si les reliquats sont automatiques et pour la totalité. Mme JANNEAU et M. BUGE répondent que le département s'est montré généreux mais que dans tous les cas les dotations ne sont pas perdues, elles restent dans la trésorerie. Il n'y a pas de perte.

À ce jour, aucun voyage scolaire n'a pu être effectué.

Tous les remboursements aux familles ont été effectués avant les congés d'été.

Lecture des dépenses et recettes pour l'Administration et la Logistique : Il est fait état de dépenses supplémentaires liées à la COVID-19 et particulièrement en produits d'entretien.

Le département a versé une dotation complémentaire de 2 300 € pour aider le collège.

M. MICHEL demande s'il serait envisageable de prévoir les fournitures scolaires pour les élèves.

M. DELAUNAY précise que c'est une démarche qui avait été mise en place et qui s'est arrêtée avec la crise sanitaire. Cela était opéré avec le FSE dont il ne retire aucun bénéfice.

Il est précisé que c'est indépendant du budget du collège.

Mme JANNEAU explique que des économies sont attendues avec le changement de chaudière. Des régulations se font régulièrement pour atteindre ces objectifs d'économies.

Il est noté que le loyer de la location d'un logement attenant à l'établissement est un bénéfice.

M. CASTAGNON fait remarquer que l'état du logement occupé par les locataires subit de gros problèmes d'humidité dus à des infiltrations et à une mauvaise isolation. Mme JANNEAU intervient pour faire part que plusieurs entreprises sont intervenues afin de trouver l'origine des infiltrations. À ce jour, aucune entreprise n'a trouvé l'origine.

Mme CHESNEAU précise que sur le loyer perçu, le département en utilise 25 % pour rénover le parc de logements de fonction. Les rénovations se font par ordre de priorité, ce qui explique que cette habitation ne soit pas encore concernée par des travaux.

Mme JANNEAU confirme que les logements sont équipés de radiateurs non performants et coûteux en énergie. Une demande de changement des radiateurs est faite régulièrement.

Mme CHESNEAU demande à Mme JANNEAU de lui faire parvenir les documents qu'elle a en sa possession pour pouvoir étudier la situation.

Arrivée de Mme GOUVINE à 18 h 00

Pour la partie Service et Restauration, il est noté une diminution des recettes de demi-pension dues à la crise sanitaire.

Les tables du self ont été changées dans leur intégralité. Il a été convenu que les nouvelles tables soient sur roulette pour faciliter le travail des agents. Mme JANNEAU rappelle que les agents sont en sous-effectifs. Certains éléments participent à faciliter le travail des agents, comme l'auto-laveuse.

Mme Raymond demande des précisions sur l'utilisation du vapodil (nettoyeur vapeur) et des questions sont relevées sur le « bon » usage de la machine pendant la crise sanitaire.

Mme JANNEAU explique que le département a autorisé l'utilisation de celui-ci, à savoir qu'il est principalement utilisé au CDI le mercredi, c'est à dire quand l'accès n'est pas autorisé aux élèves sur l'ensemble de la journée.

Mme CHESNEAU intervient en précisant qu'il était prévu initialement pour faire gagner du temps au personnel pour le nettoyage des tables.

Lecture des indicateurs financiers.

Il est indiqué qu'il y a moins de dépenses et donc plus de jours de fond de roulement. M. BUGE explique que les méthodes de calcul changent, ce qui explique la différence des jours FdR sur les différentes années.

Il est mis en avant le taux de non recouvrement. Aujourd'hui, 7 familles sont en défaut de paiement. Mme JANNEAU explique que certaines familles sont certes en difficultés mais d'autres tardent volontairement à régler. Le taux de non recouvrement est important.

Mme POULEAU met en évidence le changement de mode de paiement pour la restauration scolaire, pour les sixièmes (plus de prélèvement), ce qui peut mettre involontairement les familles en défaut de paiement.

M. BUGE répond qu'il a fait ce choix pour répondre aux contraintes humaines et à la charge de travail de l'agence comptable. Son souhait était de responsabiliser les familles et de les laisser acteurs de leurs paiements. Cette mise en place de télépaiement permet de ne plus avoir à traiter les rejets.

Mme JANNEAU informe qu'elle demande l'intervention des huissiers après plusieurs relances et en fonction de chaque cas.

1^{er} Vote : Adoption du résultat sans réserve adopté à l'unanimité.

2^{ème} Vote : Affectation du résultat adopté à l'unanimité.

Départ de M. BUGE à 18h20.

2.3. Logements de fonction

Pour les logements attenants à l'établissement. Un logement est loué à une famille. Un logement de fonction est occupé par Mme JANNEAU et le dernier logement de fonction est actuellement inoccupé.

Vote : l'usage des logements est adopté à l'unanimité.

2.4. Fonds social 44

Mme JANNEAU demande l'avis des membres pour utiliser la subvention de fonds social 44 au même titre que le ticket déj 49 et dans les mêmes conditions (être boursier taux 1 ou 2, être demi-pensionnaire 4 jours et pour la durée de l'année scolaire).

Mme POULEAU demande si le fonds social 44 seront maintenus par rapport à l'ouverture du collège de Varades et qui peut laisser penser de perdre des élèves habitants les communes du 44.

Il est rappelé que cette aide ne peut être octroyée qu'au niveau des frais de restauration.

Mme PALLON précise que l'établissement continuera de recevoir les élèves du 44. Certains élèves ont commencé leur scolarité au collège Maryse Bastié et pourront donc la poursuivre. D'autres élèves pourront intégrer l'établissement si la fratrie est inscrite.

Il y a un reste de 1703 €, des reliquats qui datent de 2017. Par conséquent, il y a moins de subventions.

Vote du fonds social 44 au même titre que ticket dej 49 adopté à l'unanimité.

3) Affaires générales

3.1. Répartition globale horaire

Mme PALLON fait état de 11 classes pour l'année scolaire 2021-2022.

- 3 classes de sixième
- 3 classes de cinquième
- 3 classes de quatrième (effectif important)
- 2 classes de troisième

Mme LINDE, professeur d'espagnol souhaite rester à temps partiel, il y aura donc une demande de complément de service.

Pour les compléments de service, une discussion doit être tenue avec Mme PALLON pour avoir une meilleure répartition d'un point de vue géographique.

Mme OZEL aura une classe supplémentaire.

18 HSA sont d'ores et déjà consommées. Le reste des HSA sera utilisé pour rémunérer les devoirs faits ou les accompagnements.

Mme GROUSSET pourrait avoir son service complété avec 1h d'atelier et 1h de devoirs faits.

Vote : la répartition globale des horaires est adoptée à l'unanimité.

3.2. Information évacuation PPMS

Mme JANNEAU informe qu'elle a demandé au CD 49 à ce que les professeurs puissent utiliser leur clé pour ouvrir les portails extérieurs, ce qui nécessite un changement de serrures.

3.3 Questions diverses

Mme BORDET pose la question du climat général au collège. Une certaine inquiétude a pu se faire sentir suite aux événements passés.

Mme PALLON fait le point sur les sanctions qui ont été établies depuis le début de l'année, à savoir :

- un conseil de discipline
- un conseil éducatif

Des altercations ont eu lieu devant le collège entre des élèves scolarisés et des jeunes non ou anciennement scolarisés. L'établissement a fait appel à la gendarmerie pour assurer la sécurité des élèves et du personnel.

M. MICHEL fait part de son étonnement sur ces faits dont il ignorait l'existence. Mme HELIOT rapporte donc les différentes étapes de ce qu'il s'est passé. Suite à un différent sur les réseaux sociaux, un jeune non scolarisé, aîné d'une fratrie du collège, a pris à partie un autre élève ainsi que la mère de celui-ci. Les menaces et les insultes ayant choqué les élèves et instauré un climat d'insécurité, Mme PALLON a fait appel à la gendarmerie et les gendarmes ont pris le relais pour sécuriser les lieux et les familles concernées.

M. BILLARD explique le ressenti des élèves sur cette période qui effectivement était assez anxiogène. M. DELAUNAY et M. CASTAGNON ont invité l'ensemble de personnes présentes à relativiser et ont précisé que ces périodes de violence étaient isolées.

Les représentants de parents d'élèves demandent comment se passe la communication de ses faits au près des familles. Mme PALLON dit prévenir les parents des élèves concernés, mais ne souhaite pas communiquer outre mesure à l'ensemble des familles. Le risque étant d'alimenter le sentiment d'insécurité de certains élèves ou parents.

Une dernière information est donnée aux membres du conseil d'administration.

Mme JANNEAU fait part d'un problème que connaît depuis quelques temps le collège à propos du débit Internet. Celui-ci ne permet pas aux enseignants, élèves et autres personnels du collège d'utiliser correctement les services numériques en ligne.

Nous avons actuellement un enseignant à risque au regard du COVID, M. FOUCHER, qui assure ses cours en visioconférence avec ses élèves en salle de Technologie. Lorsque les cours ont lieu, la connexion est pratiquement saturée. Il est alors très compliqué pour les collègues d'utiliser les services Internet.

Le collège ne dispose que d'une ligne ADSL et le fait de privilégier le télétravail en France du fait de la crise sanitaire actuelle encombre les lignes Internet.

Nous espérons que le collège pourra bénéficier très prochainement de la fibre afin de résoudre ce problème.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil d'administration est levée à 19H20.

La secrétaire de séance,



Leslie HELIOT

La Principale,



Mireille PALLON